CONSEIL DE VILLE lundi 4 juillet 2016

Introduction par R. Urru

M Raoul Urru, adjoint à la vie associative et à la citoyenneté, présente Jacques Penin (collectif zone verte des Ruires) qui anime la soirée avec lui.

Partie I - Citoyenneté

Au terme d'une étude de 7 mois portant sur les dispositifs de citoyenneté de la Ville, M. Jean-Luc Bally présente les principaux axes de son bilan. <u>Voir la présentation</u>

Retour sur l'étude citoyenneté

Suite au bilan, plusieurs préconisations ont été élaborées. R. Urru présente les principales évolutions des dispositifs actuels.

Les collectif d'habitants ont montré leur capacité à agir en autonomie. Ils peuvent être thématiques ou territorialisés, éphémères ou durer dans le temps :

- Les collectifs d'habitants thématiques ont une compétence spécialisée et couvrent l'ensemble du territoire (exemples : piétons-cycles, Incroyables comestibles, chiens dans la ville...)
- Les collectifs territorialisés ont une compétence spécialisée ou polyvalente et couvrent une partie du territoire (exemples : bas de l'avenue de la République, projet du Val, place Condorcet, Nord, Sud-Ouest, Sud-Est...)

Les collectifs, dès lors qu'ils ont été validés en Conseil de Ville, peuvent :

- obtenir une assistance technique en sollicitant l'avis ponctuellement des services de la ville,
- solliciter la présence d'un élu en fonction de l'ordre du jour,
- solliciter une compétence extérieure,
- solliciter la création d'un groupe de travail mixte citoyens-ville,
- solliciter la mise en place d'un atelier citoyen,
- s'inscrire dans le dispositif du budget participatif.

La charte de 2006 sur les Conseils de quartiers est caduque, de même que le découpage en trois secteurs de la commune. Les conseils de quartiers sont désormais des collectifs comme les autres.

Le terme "conseil" est réservé aux espaces à participation municipale permanente et dans lesquels sont présents les trois acteurs : habitants / élus / services (exemples : Conseil de la vie associative, Conseil des aînés...)

Les Conseils de quartiers présenteront leur nouvelle appellation lors du prochain Conseil de ville et définiront leur périmètre géographique d'intervention.

Un collectif territorialisé peut concerner une rue, plusieurs rues ou un quartier s'il le souhaite. Mme le Maire précise qu'un groupe de quartier peut continuer à fonctionner en changeant seulement le nom ou en changeant également de secteurs.

La communication du Conseil de Ville sera renforcée (mise en ligne de l'ordre du jour, ponctuellement une communication autour d'une thématique forte de la séance). Un temps d'expression sera consacré aux collectifs ayant une actualité et au budget participatif. Il est prévu de limiter la rubrique «informations Ville».

Le Conseil de Ville rend un AVIS. Dans certains cas, les sujets ne paraissant pas "spontanément" rencontrer d'adhésion il sera possible de demander aux habitants et aux élus de lever un carton en couleur pour exprimer un avis (oui, non, besoin d'approfondir la question...)

Les autres lieux de citoyenneté sont les suivants : le Conseil de la vie associative, le Conseil des aînés, les concertations des habitants lors d'aménagement ou de projets, les rencontres du Maire, les comités d'usagers et les ateliers citoyens.

D'autres modalités de consultation des habitants peuvent se développer sous forme de boîtes à idées, d'espace de dialogue direct ou de consultations quantitatives.

Les niveaux de participation des habitants sont classés de la façon suivante :

- 1. **Information**: mettre à disposition les informations nécessaires à la compréhension d'un projet ou d'un enjeu. Pas de retour attendu des participants.
- 2. **Consultation**: recueillir des avis à l''égard d'un projet constitué.
- 3. **Concertation** : soumettre un projet constitué à débat public avec capacité reconnue aux participants de le faire évoluer.
- 4. **Co-construction**: élaborer collectivement un projet.

Conseil municipal:

Instauration d'un droit d'interpellation : un groupe d'habitants pourra déposer une pétition rassemblant au moins 100 personnes (habitants eybinois à partir de 16 ans) afin de poser une question aux élus du Conseil municipal.

Cette question fera l'objet d'un point d'échange après la clôture du Conseil Municipal.

Une délibération-cadre présentant l'architecture des dispositifs de citoyenneté sera présentée en Conseil municipal avant fin 2016.

Budget participatif

Le budget participatif est un processus par lequel les citoyens participent à la répartition des ressources publiques.

La mise en place du budget participatif à Eybens aura une dimension pédagogique. L'objectif est que les habitants comprennent mieux les problématiques qui entourent le budget municipal. La mécanique budgétaire sera ainsi communiquée aux habitants par l'intermédiaire de leurs projets. Certaines dépenses étant incompressibles, ce qui peut être mis en discussion sera ciblé.

Enfin, tous les projets déposés par les habitants seront étudiés, sauf s'ils sont en contradiction avec les objectifs de la politique de la Ville d'Eybens.

Les critères des projets proposés par les habitants

Cet appel à projets ne doit pas être confondu avec le subventionnement par projets des associations .

Pour être éligibles, les projets doivent respecter les critères suivants :

- avoir un intérêt général ou collectif,
- correspondre aux compétences de la Ville ou de la Métro,

- être techniquement et financièrement réalisable,
- être porté par un groupe d'habitants (à partir de 2 personnes dont au moins un référent majeur) qui s'engagent à suivre le projet sur toute sa durée,
- montant minimum affecté à chaque projet : 500 €,
- ne pas concerner l'entretien habituel et quotidien de la ville,
- ne pas contenir d'éléments de nature discriminatoire ou diffamatoire,
- ne pas inclure l'achat de terrain, de local...,
- ne pas être déjà prévu par la ville (en cours de réalisation ou à l'étude).

Le calendrier

- 1. Dépôt des projets du 5 juillet au 30 septembre 2016,
- 2. Présentation des projets lors du Conseil de ville du 4 octobre 2016,
- 3. Co-instruction des projets du 12 octobre au 25 novembre 2016,
- 4. Présentation des projets réalisables lors du Conseil de ville du 6 décembre 2016,
- 5. Vote du 7 au 20 décembre 2016,
- 6. Résultat des votes lors des vœux de Maire en janvier 2017,

Le formulaire est disponible dans les équipements et sur le site de la Ville (<u>Voir le formulaire de dépôt de projet</u>)

R. Urru précise que les projets des collectifs d'un montant de moins de 500€ seront présentés lors des Conseils de ville, tout au long de l'année.

Partie II – Examen des projets / concertations élus-habitants

Incroyables comestibles

R. Coleman, membre du collectif de la place Dumézil, revient sur le succès grandissant de cette action qui a commencé il y a 3 mois avec deux personnes et, qui aujourd'hui, réunit une douzaine d'habitants. Tous participent régulièrement aux plantations et à l'arrosage. Les adultes et les enfants ont plaisir à travailler la terre, le lien social est favorisé.

Collectif bas de l'avenue de la république

S. Routin et J. Bugli font un point d'avancement sur le projet d'aménagement de l'avenue. Le 24 juin a eu lieu la première partie des travaux de réfection de l'enrobé pour résorber les vibrations. Il reste une petite reprise à faire que la Métro réalisera prochainement.

D'autres aménagements liés à la vitesse et au flux ont été discutés lors d'une réunion qui a eu lieu le 21 juin en présence de plusieurs représentants du SMTC, de la Métro, de la Sémitag, du collectif piétons-cycles et des élus, N. Richard et H. Reverdy. Lors de cette réunion, l'installation d'un plateau traversant demandé par le collectif a été remise en question par la Sémitag et le SMTC qui proposent de réfléchir à d'autres solutions pour réduire la vitesse des bus. De même ce projet ne rencontrera pas l'adhésion de tous les habitants concernés.

Les membres du collectif ne comprennent pas pourquoi leur projet, qui a été validé par le Conseil de ville, est maintenant refusé par la Sémitag.

N. Richard précise que cet aménagement doit tenir compte des diverses contraintes de la Sémitag et du SMTC. Par exemple, lorsque les bus passent sur un plateau traversant trop brusque, le choc provoque des chutes de passagers. La Sémitag et le SMTC conseillent de mettre des coussins

berlinois en béton. Ces différents points nécessitent de réfléchir à nouveau avant de prendre une décision d'où la proposition de fixer une autre réunion.

Madame le Maire explique que la Sémitag est en délégation de service public et que c'est le SMTC lui impose des règles pour son exploitation. Il faut donc tenir compte de ses préconisations ainsi que de l'avis de tous les partenaires avant d'engager des travaux. Elle rappelle également que la voirie est, depuis janvier 2016, une compétence Métro. Celle-ci a des contraintes budgétaires qui ne permettront pas de réaliser tous les travaux demandés par les habitants. D'où l'importance de réfléchir avec les habitants à d'autres solutions pour limiter la vitesse sur certains secteurs de la Ville. Des radars pédagogiques seront installés prochainement.

Contact: col.av.republique@gmail.com

Collectif Sud Est

Les habitants qui participent à ce collectif souhaitent que leur soit expliqué le fonctionnement des différents dispositifs existants. R. Urru propose de se rendre à une prochaine réunion pour apporter des précisions aux habitants.

Le collectif travaille sur deux projets : la journée du patrimoine qui aura lieu le 17 septembre (visite du Bourg historique) et l'aménagement d'une partie du stade Bel Air. Les deux jeunes, porteurs du projet, ont fait une présentation aux habitants lors d'une réunion en juin. Ils pilotent eux-même le projet avec le soutien du collectif Sud-Est. Une autre rencontre est prévue le 21 septembre pour présenter l'avancement du projet avec l'objectif d'une présentation au prochain Conseil de Ville. R. Urru propose que ce projet rentre dans le cadre du budget participatif.

Contact: conseil.sudest@gmail.com

Concertations élus-habitants

Fête champêtre

H. Reverdy rappelle que cette fête aura lieu le dimanche 18 septembre à la halle en bois avec au programme trois circuits avec un départ simultané à 9h30 de la place des Coulmes, de la place Dumézil et de la Mairie. Suivi à 11h30 de l'inauguration du nouveau nom du secteur du bassin de rétention aux Ruires et à 12h30 un apéritif sera offert par la Ville. Les habitants pourront piqueniquer avant de participer à des animations et des ateliers proposés à partir de 14h. Plus de précisions dans le journal de septembre et sur le site eybens.fr.

Contact: citoyennete@ville-eybens.fr

Nouveau nom du bassin de rétention

Suite à l'initiative du collectif zone verte des Ruires de changer le nom du secteur du bassin de rétention, un vote en ligne et dans les équipements a été organisé du 11 mai au 11 juin. R. Urru annonce que la majorité des votants ont choisi «**l'espace nature**» comme nouveau nom du lieu.

Place des chiens dans la ville

Les membres du collectif ont participé à une opération fanions courant mai pour sensibiliser les propriétaires de chiens sur les déjections. En parallèle, des panneaux mobiles sont installés dans les zones les plus souillées. Depuis, H. Reverdy et les services de la propreté urbaine ont constaté une nette amélioration dans ces secteurs.

Partie II - Appel à projets, nouvelles idées ou nouveaux collectifs d'habitants

Implantation d'une antenne relais

Mme Bertalmio, habitante de l'allée des Arcelles, exprime son étonnement d'apprendre qu'un dossier a été déposé en mairie pour l'installation, sur le site du réservoir du Sabot, d'une antenne relais par l'opérateur de téléphonie Orange avec l'accord de la Métro. C'est une antenne pour la diffusion de la 3G et 4G. Une réunion d'information a été organisée le 27 juin par Orange dans une salle de la mairie à laquelle elle a assisté avec d'autres habitants de l'allée des Arcelles et de l'avenue de Bresson.

Plusieurs personnes sont contre l'implantation de cette antenne et une pétition est remise à Mme le Maire

Suite à une rencontre avec M. Bejjaji, il a été proposé à Mme Bertalmio de créer un collectif sur ce sujet afin de négocier une charte de bonne conduire avec les différents opérateurs. Estimant que ce n'est pas son rôle, Mme Bertalmio ne souhaite pas participer à la création de cette charte. Une centaine de personnes ont signé la pétition et interpelle le maire sur sa position face à cette implantation.

Mme le Maire informe l'assistance que ces installations d'antenne relais concernent également d'autres communes et que la difficulté est d'empêcher les propriétaires privés de permettre ces installations. La Ville n'a pas la capacité juridique pour s'y opposer. Elle confirme que la Ville et la Métro n'ont jamais donné leur accord pour cette implantation. La Métro a été seulement sollicitée, en tant que propriétaire du terrain, sur l'installation d'un pylône : rien n'est acté à ce jour.

N. Richard explique la situation foncière compliquée du projet, seule marge de manœuvre pour discuter avec les opérateurs. Il n'y a pas eu de discussion ni de négociation préalable avec Orange et c'est la Ville qui leur a demandé d'organiser une réunion d'information avec les riverains concernés. L'action de la Ville est limitée : elle peut agir uniquement sur le respect des règles d'urbanisme. C'est-à-dire comment on construit l'antenne, l'emprise au sol, la hauteur ? Il n'appartient pas à la commune de se positionner quant à la pertinence de la pose d'une antenne et quant au principe de précaution. Sur le plan national, il existe deux organismes compétents : l'agence nationale de fréquence (ANF) et l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP).

Une charte de bonne conduite a été signée avec les opérateurs et l'association des maires de France pour mettre en place des conseils communaux de concertation dans lesquels il peut y avoir un échange.

A noter que des mesures ont été prises dans certains appartements d'habitants de l'immeuble l'Albratos et on a constaté que le niveau des ondes est très faible.

Dans ce contexte, les élus veulent engager un dialogue avec les opérateurs pour trouver les lieux les plus pertinents pour installer ces antennes. N. Richard propose aux habitants de travailler avec les élus sur la manière de réguler ces implantations inéluctables. Mme Julien est intéressée par la création d'un collectif pour réfléchir avec les élus et les services sur ce sujet. R. Urru valide la création de ce collectif.

Partie III - informations de la Ville

Règlement des parcs

La Ville a décidé d'interdire les barbecues sur l'espace public à partir du 6 juillet suite aux nuisances constatées dans le parc des Ruires.

Plus généralement, un règlement sur les parcs est en cours de rédaction de façon à ce que ces espaces restent agréables pour les Eybinois. Des panneaux seront installés prochainement aux entrées des parcs.

Partie IV – Questions libres

Un habitant s'interroge sur la mise en place des nouveaux éclairages publics. N. Richard annonce que les travaux seront inscrits au budget 2017.

PROCHAIN CONSEIL DE VILLE MARDI 4 OCTOBRE à la salle des fêtes